



SYNDICAT MIXTE BRESSE VAL-DE-SAONE

Adresse de correspondance :

Mairie de Pont-de-Vaux

66 rue Maréchal de Lattre de Tassigny

01190 PONT-DE-VAUX

Tél. : 03 85 38 01 82

Port. : 06 78 66 14 55

Mail : scotbressevaldesaone@gmail.com

Comité Syndical 10 février 2022 en distanciel

L'An deux mille vingt-deux, le dix février à dix-sept heures, les membres du Conseil Syndical du Syndicat Mixte du SCoT Bresse-Val de Saône, légalement convoqués, se sont réunis en distanciel sous la présidence de Henri GUILLERMIN.

COMMUNE DU SCoT BVS	DELEGUE TITULAIRE			DELEGUE SUPPLEANT				
	NOM / Prénom	Présent	Excusé	Absent	NOM / Prénom	Présent	Excusé	Absent
ARBIGNY	GRAS Daniel	x			SEVESTRE Marie-Hélène			
ASNIERES SUR SAONE	WILLEMS Jean-marc	x			FONTIS Michel			
BAGE DOMMARTIN	BERNIGAUD Christian	x			DIOCHON Eric			
BAGE LE CHATEL	DA COSTA Carlos				MALATERRE Jean-Louis			
BEY	GENTIL Michel	x			LAURENT Agnès			
BIZIAT	ROCH Vincent				VEUILLET Stéphane			
BOISSEY	TIRREAU Andrée				PAUGET Grégory			
BOZ	GIRAUD Alain				BOYAT Dominique			
CHANOZ CHATENAY	MORANDAT Olivier				DEL VECCHIO PERNOUD Sébastien			
CHAVANNES SUR RESSOUZE	GAVAND Jean-Paul				DOUARD Dominique	x		
CHAVEYRIAT	JACQUET Claude	x			RONGEAT Ghislaine			
CHEVROUX	DEVEYLE Arnaud	x			SAVOT Dominique			
CORMORANCHE-SUR-SAÔNE	PALLOT Jacques				PICHARD Séverine	x		
CROTET	LHOTELAIS Jean-Philippe		x		DANNACHER Michèle	x		
CRUZILLES LÈS MEPILLAT	DREYFUS Eric	x			POLONIA Joseph			
FEILLENS	CHAMBARD Bertrand				VERNE Odile			
GORREVOD	GUILLERMIN Henri	x			JANIAUD Françoise			
GRIEGES	GREMY Annick				CHARVET Thierry			
LAIZ	SCHAUVING Sébastien		x		LOPES Fabien		x	
MANZIAT	COULON Arnaud				VOISIN Luc			
MEZERIAT	DUPUIT Guy				MONIER Joel			
OZAN	PESENTI Marie-Jeanne	x			BOYAT Marie-Eve			
PERREX	VIGHETTI Jean-Jacques		x		MONTANGERAND Jean Michel			
PONT DE VAUX	PION Pascal	x			BUGAUD Jean-Pierre			
PONT DE VEYLE	MICHEL Luc		x		MARQUOIS Michel	x		
REPLONGES	VERNOUX Bertrand	x			RETY Jean-Pierre			
REYSSOUZE	PELUS Agnès				LUSSIANA Christian			
SAINT BENIGNE	UNIA Emily				POMMET Catherine			
SAINT ANDRE DE BAGE	BAUCHEREL Didier				PLENARD Philippe			
SAINT ANDRE D'HUIRIAT	JOURNEAU Damien				DOUVRES Dorian			
SAINT CYR SUR MENTHON	LAUNAY Jean-Paul				CAMILLERI Jean-Luc			
SAINT ETIENNE SUR REYSSOUZE	PELUS Jean-François	x			BERROT Daniel			
SAINT GENIS SUR MENTHON	GREFFET Christophe				BROCHAND Michel	x		
SAINT JEAN SUR VEYLE	BROYER Roger				RABUEL Roland remplacé par RENOUD-LYAT Agnès			
SAINT JULIEN SUR VEYLE	MAUGE Lionel				REY Michel			
SERMOYER	PANCHOT Huguette				COULON Anne-Marie			
VESINES	JULLIN Gilbert				FOUCHER Philippe			
VONNAS	CARIOT Jean-François	pouvoir			DUCLOS Nathalie			

Envoi de la convocation : 04/02/2022

Affichage de la convocation : 04/02/2022

Nombre de délégués élus : 38

Nombre de délégués votants : 18

Pouvoir : M. Carjot Jean-François est excusé : il donne pouvoir à M. GUILLERMIN

En application de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les mesures suivantes sont de nouveau en vigueur à compter de la promulgation de cette loi, soit à partir du 10 novembre 2021, et jusqu'au 31 juillet 2022 :

- Fixation du quorum au tiers des membres présents

- possibilité de réunion par téléconférence

- ...

A l'unanimité, M. Deveyle est désigné secrétaire de séance.

Participaient également :

- Mme Létang, chargée de mission SCoT BVS

1. Adoption du dernier compte rendu du conseil syndical du 30 novembre 2021

Le compte rendu du 30 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

2. Débat des Orientations budgétaires

Les orientations budgétaires du syndicat mixte du SCoT Bresse Val de Saône sont présentées sur la base du rapport transmis avec la convocation.

M le Président rappelle la situation financière du syndicat et indique que pour 2022, il s'agit d'une quasi reconduction du budget 2021.

M le Président rappelle que les principales recettes sont constituées des cotisations des deux EPCI. Il rappelle que le taux de participation par habitant était de 2€ pour les années 2017, 2018 et 2019, de 1.8 € en 2020 et de 1.6€ en 2021. Il est proposé de conserver ce taux à 1.60 € pour l'année 2022.

Après présentation des orientations budgétaires, **M Guillermin** indique qu'il doit être pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération de l'assemblée délibérante.

Par son vote l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport des orientations budgétaires transmis avec la convocation en vue du DOB du 10 février 2022.

Il propose :

- **D'acter que le Débat des Orientations Budgétaires a eu lieu,**

A l'unanimité, le Conseil Syndical :

- **PREND ACTE QUE LE DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES A EU LIEU**

3. Questions diverses : Point sur l'avancement du SCoT Bresse Val de Saône

Le SCoT Bresse Val de Saône a été arrêté lors du conseil syndical du 30 novembre 2021. Le dossier a été transmis aux Personnes Publiques Associées qui ont 3 mois pour rendre un avis. L'enquête publique sera ensuite mise en place (1 mois d'enquête minimum suivi d'1 mois laissé au commissaire enquêteur pour rédiger son rapport d'enquête). A la suite de cette période, la phase d'approbation du SCoT pourra débuter.

Le détail de l'organisation de l'enquête publique est présenté comme suit :

Il a été retenu pour l'enquête publique du SCoT 4 lieux d'enquête (lieux où le public pourra venir consulter le dossier d'enquête publique du SCoT avec un registre destiné à recueillir éventuellement les observations, il devra comporter un poste informatique).

Le public pourra également transmettre ses remarques par courrier, par mail (adresse mail spécifique) ou via un registre dématérialisé (géré par un prestataire spécialisé). Répartis sur le territoire du SCoT, ont été choisis :

- * Pont de Vaux : au bureau du SCoT BVS, qui sera le siège de l'enquête
- * Replonges : mairie
- * Pont-de-Veyle : mairie ou communauté de communes ?
- * Vonnas : mairie

Les dates de l'enquête publique peuvent être les suivantes : du 11 avril au 13 mai 2022.

Les permanences du commissaire enquêteur seront les suivantes :

- Pont-de-Vaux : lundi 11 avril de 9h à 12h
- Vonnas : mercredi 20 avril de 14h à 17h
- Pont-de-Veyle : lundi 25 avril de 9h à 12h
- Replonges : samedi 7 mai de 9h à 12h
- Pont-de-Vaux : vendredi 13 mai de 14h à 17h

Il est précisé qu'un arrêté d'ouverture d'enquête publique sera pris par le syndicat et sera affiché (dans les mairies du SCoT et aux sièges des EPCI et du SCoT) pendant au moins 15 jours avant le premier jour d'enquête.

Par ailleurs, une affiche détaillant l'organisation de l'enquête publique devra également être affichée dans les mêmes lieux.

Il sera demandé à l'ensemble des mairies d'utiliser leur moyen de communication habituel pour informer le public de cette enquête publique.

4. Prochaines réunions :

Le prochain conseil syndical du SCoT Bresse Val de Saône se tiendra le mercredi 2 mars 2022 à 19h en distanciel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h45.

Rédigé par Marlène LETANG – Chargée de mission

Validé par Henri GUILLERMIN – Président du SCoT